



La diaspora kurde dans les années 1990-2000

Répartis sur quatre États (Turquie, Iran, Irak, Syrie) depuis la fin de la Première Guerre mondiale et la dislocation de l'Empire Ottoman, les Kurdes forment une des plus grandes nations apatrides du monde, estimée à plus de 30 millions de personnes à la fin des années 1990.

À la suite de la défaite de l'Empire ottoman face aux puissances alliées en 1918, les représentants du mouvement national kurde tentent de faire entendre leurs revendications sur la scène internationale. Une délégation kurde se rend notamment à la Conférence de la paix de Paris (1919) afin de défendre l'idée d'une reconnaissance des droits du peuple kurde et d'un éventuel statut politique autonome. Le traité de Sèvres, signé le 10 août 1920 entre les puissances alliées victorieuses et l'Empire ottoman, prévoit la possibilité de créer une région autonome kurde dans l'est de l'Anatolie et la province de Mossoul mais il ne sera jamais appliqué : le mouvement national turc dirigé par Mustafa Kemal refuse les conditions imposées à l'Empire ottoman et remporte la guerre d'indépendance turque (1919-1922). Le traité de Lausanne, signé le 24 juillet 1923 entre la Turquie kémaliste et les puissances alliées, remplace celui de Sèvres. Il reconnaît les frontières du nouvel État turc et abandonne toute référence à un territoire ou à une autonomie kurde. Les populations kurdes se retrouvent ainsi réparties principalement entre quatre États : la Turquie, l'Iran, l'Irak et la Syrie.

Cette division territoriale, issue des recompositions politiques du Moyen-Orient après la Première Guerre mondiale, marque durablement l'histoire kurde. Dans les décennies suivantes, les Kurdes connaissent, selon les pays, différentes formes de marginalisation politique, de répression culturelle ou de limitation de leurs droits linguistiques : en Syrie, ils sont déchus de la nationalité syrienne en 1962 ; en Iran, ils représentent 10% de la population mais

sont confrontés à une discrimination profondément ancrée et ravivée après la Révolution islamique de 1979 ; en Irak, la « campagne d'Anfal » - contre la population kurde - organisée par Saddam Hussein, en 1988, notamment avec l'usage d'armes chimiques (gaz), provoque la mort de dizaines de milliers de civils ; en Turquie, les années 1990 sont marquées par un conflit particulièrement violent entre l'État turc et le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), fondé en 1978 par Abdullah Öcalan, son principal dirigeant, arrêté en 1999 et depuis lors emprisonné. Dans le cadre de l'état d'urgence instauré dans le sud-est du pays, les affrontements s'accompagnent de graves violations des droits humains : exécutions extrajudiciaires, disparitions forcées, tortures et déplacements massifs de populations. Les forces de sécurité turques détruisent également plusieurs milliers de villages soupçonnés de soutenir le PKK, provoquant l'exode de nombreuses familles kurdes vers les grandes villes turques ou vers l'étranger. Selon l'organisation Human Rights Watch, environ 1,5 million de personnes auraient été déplacées à l'intérieur de la Turquie au milieu des années 1990, principalement dans les régions kurdes du sud-est, certaines ayant été contraintes de quitter leurs villages à la suite d'opérations militaires ou de mesures imposées par les autorités. Des centaines de milliers de Kurdes choisirent l'exil pour échapper à ces persécutions. Bahram Acar et ses compatriotes débarqués à Riace depuis la Turquie en 1998 en faisaient partie. La diaspora kurde s'est particulièrement consolidée en Europe, où l'on compte aujourd'hui plus de 2,5 millions de Kurdes, dont la moitié établis en Allemagne. Au début du XX^e siècle, l'absence d'un cadre politique commun contribue à faire de la question kurde l'une des principales questions nationales non résolues du Moyen-Orient.